

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session

Rome (Italie), 4 - 9 juillet 2005

RAPPORT DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de la FAO, Rome, 30 juin - 2 juillet 2005

Table des matières

| | Paragrapes |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 1 - 3 |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 - 6 |
| PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS | 7 - 16 |
| EXAMEN CRITIQUE DES PROJETS DE NORME ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION | 17 - 21 |
| QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | 22 - 29 |
| SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES | |
| A. Situation générale | 30 - 49 |
| B. Examen de la structure du Codex par Comités et des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex | 50 - 67 |
| QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX | 68 - 76 |
| RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES | 77 |
| FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX | 78 - 80 |
| AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS | 81 - 85 |
| AUTRES QUESTIONS | 86 - 92 |

ANNEXES

| | Page |
|---|------|
| Annexe I. Liste des participants | 16 |
| Annexe II Examen critique des propositions de nouveaux travaux ou de révision de norme | 26 |

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa cinquante-sixième session au Siège de la FAO, à Rome, du 30 juin au 2 juillet 2005, sous la présidence de M. Stuart Slorach (Suède), en sa qualité de Président de la Commission du Codex Alimentarius. On trouvera la liste des participants, y compris les membres du Secrétariat, à l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Ezzeddine Boutrif, Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO, au nom de M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général chargé du Département économique et social de la FAO. M. Boutrif a souhaité la bienvenue à Rome aux participants. Il a déclaré que les résultats de la session étaient attendus avec un vif intérêt au sein de la FAO car la Commission avait besoin des orientations du Comité exécutif sur plusieurs questions fondamentales afin que le Codex puisse adapter ses procédures de travail à l'évolution des besoins de ses membres.

3. M. Jørgen Schlundt, Directeur du Département de la salubrité des aliments, des zoonoses et des maladies transmises par les aliments de l'Organisation mondiale de la santé, a prononcé une allocution liminaire au nom de M. Kerstin Leitner, Sous-Directeur général, Développement durable et environnements sains, OMS. Il a déclaré que l'OMS continuait à apporter un soutien énergique aux activités du Codex notamment pour la fourniture d'avis scientifiques. Il a souligné que la santé publique devrait être la principale préoccupation du Codex. Il a informé le Comité que l'Assemblée mondiale de la santé avait adopté en mai 2005 une résolution¹ sur la manière dont la Commission du Codex Alimentarius pouvait contribuer à l'application intégrale des politiques internationales de santé publique dans le cadre de son mandat opérationnel.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité exécutif a accepté la proposition du Secrétariat d'insérer un nouveau point, entre les points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire, consacré à un « examen critique des avant-projets et projets de normes et textes apparentés ».³

5. Le Comité exécutif est aussi convenu d'insérer, après le point 8 de l'ordre du jour provisoire, un nouveau point « Autres questions » afin de débattre les questions suivantes:

- Résumé, analyse et approche suggérée concernant les réponses à la Lettre circulaire 2004/38-GEN sur la distribution des documents du Codex⁴
- Une proposition de la Nouvelle-Zélande: « Élaboration de normes axées sur les risques dus aux dangers microbiologiques: renforcement du processus »⁵

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour avec les modifications susmentionnées. Le Comité exécutif a aussi décidé que, vu le manque de temps, les points 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire seraient examinés après les autres points.

¹ WHA 58.32

² CX/EXEC 05/56/1

³ ALINORM 05/28/5 Add.1 et Add.2 et ALINORM 05/28/6 Add.1

⁴ CAC/28 LIM 12. (Ce document a été distribué lors de cinquante-cinquième session du Comité exécutif sous la cote CRD-2.)

⁵ CAC/28 LIM 14

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 2 de l'ordre du jour)⁶

7. Le Comité exécutif a noté que les documents de projet étaient soumis généralement par les Comités du Codex et parfois par les membres, car les deux possibilités sont envisagées dans la procédure d'élaboration. Le Comité est convenu qu'en règle générale, les propositions relatives à de nouvelles activités incluant des documents de projet devraient être soumises par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, afin de permettre un examen approfondi de toutes les questions pertinentes et de faciliter le processus d'analyse critique. Il a reconnu également qu'une certaine flexibilité était nécessaire et que les membres pouvaient également proposer de nouvelles activités directement à la Commission lorsqu'ils fournissaient des justifications suffisantes.

8. Le Comité exécutif a recommandé l'adoption de nouvelles activités ou l'interruption d'activités, conformément à ce qui est indiqué à l'Annexe II du présent rapport, et il a formulé des observations spécifiques sur les propositions suivantes.

Commission et Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique

9. Certains membres ont estimé que la mise à jour de ces Directives prenait une grande partie des ressources dont dispose le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et que le Comité devait examiner attentivement l'éventualité de nouvelles activités dans ce domaine en tenant compte de sa charge de travail et de ses priorités actuelles. Le Comité exécutif a recommandé que la possibilité de nouvelles activités de révision des Directives soit soumise au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires qui l'examinera ultérieurement en tenant compte de l'ensemble de son programme de travail.

Comité de coordination pour l'Asie

Avant-projet de norme pour les produits non fermentés à base de soja

10. Le Coordonnateur de l'Asie a précisé que les produits non fermentés à base de soja faisaient partie du régime alimentaire des pays d'Asie depuis très longtemps et que, compte tenu de l'augmentation récente du volume du commerce de ces produits, la norme correspondante devrait être développée pour protéger la santé des consommateurs et les pratiques commerciales loyales. Cette proposition, soumise initialement par la Chine, a reçu l'approbation du Comité de coordination pour l'Asie en tant que proposition relative à de nouvelles activités.

11. Le Comité exécutif a indiqué que le document de projet avait été soumis par la Chine assez tardivement et il a précisé qu'il était nécessaire de se montrer prudent avant d'adopter une proposition relative à une nouvelle norme couvrant un éventail relativement large de produits, compte tenu de l'examen en cours du mandat des Comités du Codex, ainsi que des Critères concernant la détermination de l'ordre de priorité des activités.

12. Après en avoir délibéré, le Comité a recommandé que ces nouvelles activités soient entreprises par le Comité de coordination pour l'Asie dans le cadre d'une norme régionale, sous réserve que son application puisse être étendue à d'autres régions s'il en était décidé ainsi à une étape ultérieure de l'élaboration de la norme. Le Comité a également recommandé que la Chine soit invitée à envisager d'accroître la spécificité des produits couverts par cette norme lorsqu'elle élaborerait un projet de proposition.

⁶ ALINORM 05/28/8, ALINORM 05/28/8-Add 1, ALINORM 05/28/8-Add.2, LIM 18 (Proposition relative à de nouvelles activités concernant les matières grasses préparée par la Malaisie)

Comité du Codex sur les graisses et les huiles

Avant-projet d'amendement à la norme Codex pour les huiles végétales: huile de soja à faible teneur en acide linoléique et huile de soja à teneur moyenne en acide oléique

13. Le Comité exécutif a examiné ces deux propositions d'amendement à la norme sur les huiles végétales, soumises par le Comité sur les graisses et les huiles. Il a reconnu que, depuis l'adoption de cette norme, une série de demandes d'amendement avait été formulées et que d'autres propositions étaient à prévoir. Il a donc recommandé que le Comité sur les graisses et les huiles recherche une approche générale qui permette de répondre en continu aux demandes présentes et futures de manière efficace et sans entraîner de nouvelles activités. Les deux propositions devraient être envisagées dans le cadre de cette approche qui serait définie par le Comité sur les graisses et les huiles. Le Comité a noté que les résultats de l'examen de cette question par le Comité sur les graisses et les huiles pourraient s'avérer utiles aux autres comités pour améliorer leurs activités en matière de fixation des normes.

Avant-projets d'amendements à la norme Codex pour les huiles végétales: stéarine de palmiste et oléine de palmiste

14. Le Comité exécutif a noté que la proposition soumise par la Malaisie⁷ n'avait pas été examinée par le Comité sur les graisses et les huiles et il a recommandé que cette proposition soit soumise pour examen au Comité sur les graisses et les huiles.

Comité sur le poisson et les produits de la pêche

Avant-projet de Code d'usages sur la transformation de la chair de pétoncle

15. Certains membres, tout en approuvant les nouvelles activités proposées relatives à un Code d'usages, ont signalé que dans l'avant-projet de norme correspondante sur la chair d'adducteurs de pétoncles surgelée, et dans toutes les activités du Codex, il convenait de tenir compte des variations naturelles afin de garantir que la norme soit applicable à l'échelle mondiale. Il a été noté que la méthode adoptée par le Comité du poisson et des produits de la pêche permettant de remplacer une valeur numérique par une déclaration de principe laissant l'établissement de cette valeur aux pays membres, pourrait être utilisée pour faciliter le processus de fixation des normes. Le Comité exécutif a recommandé d'approuver les nouvelles activités proposées relatives à ce Code.

Comité sur les fruits et légumes traités

Avant-projet de norme pour la sauce de soja

16. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission interrompe les activités relatives à l'élaboration d'une norme Codex pour la sauce de soja au sein du Codex, étant entendu que cette décision n'empêcherait pas la Commission de revenir sur cette question à l'avenir et de réenvisager la possibilité d'établir une norme pour ce produit. Il a été noté qu'à l'heure actuelle, aucun risque notable pour la santé n'était lié à ce produit et que la protection des consommateurs contre les pratiques frauduleuses devrait être l'un des facteurs pris en compte lorsque serait envisagée la nécessité d'une normalisation de ce produit.

EXAMEN CRITIQUE DES PROJETS DE NORME ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION (Point 3 de l'ordre du jour)⁸

17. Le Secrétariat a rappelé que la Procédure d'élaboration révisée, adoptée par la Commission à sa vingt-septième session, prévoyait un examen critique des projets de norme et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption conformément aux critères énoncés au paragraphe 8 de la Partie 2 de l'« Examen critique »⁹. Le Secrétariat a présenté le document où figurent les observations utiles sur les textes soumis pour adoption définitive à la Commission, y compris le rappel des faits ayant présidé à l'élaboration des textes, l'état d'avancement, le cas échéant, et les questions spécifiques identifiées pendant l'élaboration des textes.

⁷ CAC/28 LIM-18

⁸ ALINORM 05/28/5, ALINORM 05/28/5-Add 1, ALINORM 05/28/5-Add.2.

⁹ Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 14^e édition.

18. Le Comité a noté que lorsque des dispositions nécessitant l'approbation de comités s'occupant de questions générales n'avaient pas été approuvées, elles ne pouvaient pas être incluses dans la norme ou le texte apparenté définitif. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document sans formuler d'observations particulières.

Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés

19. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa vingt-septième session (juillet 2004), la Commission du Codex Alimentarius était convenue de procéder à la révision du Code en travaillant par correspondance sur les dispositions du Code relatives à la qualité jusqu'à l'adoption provisoire à l'étape 5 et la mise au point définitive conformément aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire par le Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires avant adoption finale à l'étape 8. En prenant cette décision, la Commission avait accepté l'offre des États-Unis d'Amérique de coordonner les travaux par correspondance¹⁰. À la suite de cette décision, deux lettres circulaires ont été diffusées pour solliciter des observations à l'étape 3 sur les sections concernant spécifiquement les dispositions relatives à la qualité.

20. Le Comité exécutif a noté que certaines observations sur les dispositions relatives à la qualité du Code restaient en suspens et pourraient être examinées. Il a noté en outre que certaines dispositions du Code concernaient à la fois la qualité et la sécurité sanitaire et qu'elles étaient difficiles à traiter du seul point de vue de la qualité. Le Comité est convenu qu'en vue de la mise au point définitive des dispositions relatives à la qualité, il faudrait demander d'autres observations, en particulier sur les sections comportant des aspects concernant à la fois la qualité et la sécurité sanitaire.

21. En conséquence, le Comité est convenu de recommander que la Commission renvoie le Code à l'étape 3 pour distribution, observations et mise au point définitive par correspondance pour ce qui concerne les dispositions relatives à la qualité figurant dans les sections contenant des dispositions touchant à la fois la sécurité sanitaire et la qualité, pour adoption à l'étape 5 à la vingt-neuvième session de la Commission. Les travaux ultérieurs sur le Code seraient transférés au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour adoption définitive des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire. Il a été convenu que le Secrétariat du Codex coopérerait avec le Secrétariat des États-Unis à la rédaction de la lettre circulaire sollicitant des observations à l'étape 3.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)¹¹

22. Le Secrétariat a présenté au Comité exécutif un document de travail contenant une estimation des dépenses de la Commission pour 2006-2007, tout en notant qu'un rapport sur les dépenses de l'exercice 2002-2003 avait déjà été soumis à la Commission à sa vingt-septième session. Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité exécutif sur le rapport consacré aux budgets alloués par la FAO et l'OMS aux activités relatives au Codex (soutien scientifique FAO/OMS au Codex), préparé par la FAO et l'OMS sous forme de document d'information conformément à la demande formulée par le Comité exécutif à sa cinquante-quatrième session¹².

23. Le Secrétariat a indiqué que les propositions de budget du Codex pour 2006-2007 figurant au Tableau 1 du document de travail étaient établies sur la base du scénario de croissance réelle zéro (CRZ) pour la FAO, l'un des scénarios budgétaires qui devait être discuté par les organes directeurs de la FAO, notamment par la Conférence de la FAO qui se tiendrait en novembre 2005. La contribution définitive de la FAO au programme du Codex dépendrait du scénario budgétaire adopté par la Conférence de la FAO et du montant net des crédits ouverts pour le programme du Codex au titre dudit scénario. Si la FAO approuvait la proposition budgétaire du scénario CRZ, le Codex pourrait maintenir à peu de choses près le même niveau d'activités que pour l'exercice 2004-2005 grâce à de nouvelles réductions des dépenses.

24. Le représentant de l'OMS a informé le Comité que l'OMS s'était engagée à maintenir le même niveau nominal de contributions au Codex pour le prochain exercice, mais que le budget ordinaire prévu pour

¹⁰ ALINORM 04/27/41 par.172.

¹¹ ALINORM 05/28/9 et CAC/28 INF.15

¹² ALINORM 04/27/4 par. 44

l'ensemble des activités de sécurité sanitaire des aliments avait diminué ces dernières années. En conséquence, les activités de l'OMS dans le secteur de la sécurité sanitaire des aliments étaient de plus en plus tributaires des ressources extrabudgétaires. La création éventuelle d'un fonds fiduciaire visant à financer les activités d'experts pour la fourniture d'avis scientifiques a été mentionnée.

25. Le représentant de la FAO a appelé l'attention du Comité sur les efforts déployés par les organes directeurs de la FAO pour accorder un rang de priorité élevé à la fourniture d'avis scientifiques au Codex en augmentant les fonds affectés à ces activités dans le budget ordinaire. Le représentant s'est inquiété de ce que les efforts de la FAO risquaient d'être compromis si l'OMS n'assure pas un niveau équivalent de financement aux activités conjointes FAO/OMS.

26. Les membres et observateurs ont été unanimes à déclarer que les organisations mères devraient accorder un rang de priorité élevé aux activités du Codex et aux activités apparentées et que celles-ci devraient être totalement à l'abri de toute réduction budgétaire. La FAO et l'OMS devraient financer ces activités à un niveau permettant de faire face à la demande des membres du Codex, principalement à l'aide de crédits du budget ordinaire plutôt qu'en faisant appel à des ressources extrabudgétaires.

27. Le Membre représentant l'Afrique a fait observer que pour l'exercice biennal en cours, le budget définitif de la FAO avait été déterminé six mois après le début de l'exercice budgétaire. Cette situation n'avait pas permis aux programmes de la FAO, dont le Codex, d'élaborer et de mettre en œuvre avec efficacité un plan de travail. Le représentant a déclaré espérer que le débat qui s'était instauré au sein de la FAO sur cette question et les questions apparentées déboucherait sur un processus de budgétisation et de planification amélioré pour l'Organisation, dont le Codex profiterait.

28. Le Comité exécutif est convenu que la FAO et l'OMS devraient continuer à accorder un rang de priorité élevé au Codex et lui allouer des crédits du budget ordinaire. Le Comité a recommandé que le processus de préparation et de mise au point définitive du budget soit amélioré au sein de la FAO afin que le Codex et les programmes apparentés soient informés du montant définitif des crédits budgétaires avant le début de chaque exercice biennal.

29. Le Comité exécutif s'est dit extrêmement préoccupé des perspectives budgétaires de l'OMS pour les activités liées à la fourniture d'avis scientifiques durant le prochain exercice biennal, notamment en ce qui concerne le JECFA, la JMPR et le JEMRA. Le Comité a dans le même temps noté que c'était aux États Membres participant aux organes directeurs de la FAO et l'OMS de déterminer l'ordre de priorité des programmes. Le Comité est convenu d'encourager les États Membres à renforcer la coordination entre les différents ministères et départements au niveau national afin d'apporter un soutien cohérent aux activités du Codex et aux activités apparentées entreprises par la FAO et l'OMS. Le Comité a recommandé que la FAO et l'OMS attachent l'importance voulue à la neutralité et à l'indépendance des avis scientifiques lorsqu'il était envisagé de faire appel à des ressources extrabudgétaires dans ce domaine de travail.

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES – SITUATION GÉNÉRALE (Point 5a de l'ordre du jour)¹³

ASPECTS GÉNÉRAUX

30. Le Comité exécutif a pris acte de la suite donnée aux recommandations formulées lors de l'Évaluation et a étudié la question de savoir si certaines recommandations devaient faire l'objet de mesures supplémentaires ou si des décisions antérieures devaient être confirmées.

Proposition 12 - Participation d'observateurs aux travaux du Comité exécutif

31. Le Secrétariat a informé le Comité de ce qu'après les débats du Comité sur les principes généraux, il envisageait de donner accès sur Internet à l'enregistrement sonore des travaux de la Commission. Une fois réglés tous les aspects financiers et techniques et si l'expérience se révélait positive, il serait possible d'envisager le même type d'arrangement pour les enregistrements sonores des travaux du Comité exécutif.

¹³

Proposition 19 – Recours aux facilitateurs

32. Le Comité a fait sienne la conclusion de la vingt-et-unième session du Comité sur les principes généraux, qui proposait que les comités envisagent de recourir à des facilitateurs, à titre expérimental.

Proposition 35 – Organisation des réunions: Rapports**Proposition 36 – Groupements de pays**

33. Le Comité a rappelé que ces propositions avaient fait l'objet de débats de nature générale, lors de la révision des Lignes directrices à l'usage des Comités du Codex figurant dans le Manuel de procédure, et a étudié la question de savoir s'il convenait de prendre des mesures supplémentaires.

34. Le membre représentant l'Europe a souligné que ces recommandations avaient déjà été prises en compte et que les avis communiqués aux comités concernant l'organisation des réunions avaient été révisés et adoptés par la Commission à sa vingt-septième session, et qu'en conséquence, il n'était pas nécessaire d'entreprendre une nouvelle révision des dispositions actuelles du Manuel de procédure.

35. Certains membres ont proposé de revenir sur les arrangements en vigueur pour les réunions du Codex, car un temps considérable était consacré à la rédaction et à l'adoption du rapport, alors qu'il serait possible d'utiliser ce temps à meilleur escient pour des débats effectifs, facilitant l'avancement des activités du Codex. Ils ont noté que les technologies modernes pouvaient être utilisées à ces fins. En particulier, si les enregistrements sonores étaient accessibles sur Internet, les rapports n'auraient plus à être si détaillés et pourraient se limiter aux décisions prises.

36. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait valoir que les rapports ne devraient pas être raccourcis plus que de raison, afin de permettre aux États membres, et en particulier aux pays en développement qui n'avaient pas participé à la session, d'avoir une idée précise de la façon dont les débats s'étaient déroulés et des raisons sous-tendant les décisions prises, en particulier pour les questions techniques complexes.

37. En ce qui concerne les groupements de pays, le membre représentant l'Amérique du Nord, a appelé l'attention du Comité sur une question connexe, à savoir la façon dont les observations écrites étaient considérées pendant les sessions du Comité et a proposé que des recommandations visant à garantir que ces observations soient prises en compte de façon cohérente et constante au sein du Codex soient élaborées. Il a noté, en outre, que la réunion informelle des présidents pourrait se pencher sur cette question.

38. Après un débat, le Comité exécutif est convenu de ne pas recommander de nouvelle révision des dispositions du Manuel de procédure à ce stade et a décidé que les propositions 35 et 36 n'avaient pas à être transmises au Comité sur les principes généraux.

Proposition 32 – Coprésidence

39. Le Comité a approuvé la conclusion formulée par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-et-unième session, selon laquelle cette proposition devrait être testée au cas par cas et la Commission devrait être avisée en conséquence. Le Comité a noté que la coprésidence avait eu des effets positifs lors de la dernière session du Comité sur l'hygiène alimentaire (coprésidée par l'Argentine et les États-Unis) et du Comité sur le poisson et les produits de la pêche (coprésidée par la Norvège et l'Afrique du Sud).

Autres décisions prises par la Commission à sa vingt-sixième session (Tableau 2)

40. Le Comité exécutif a examiné les propositions figurant au Tableau 2 du document de travail sur les autres recommandations concernant l'Évaluation formulées par la Commission à sa vingt-sixième session. Le Comité a noté que les propositions avancées par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session concernant la suppression de la procédure d'acceptation seraient examinées par la Commission, pour adoption. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'effectuer d'autres travaux sur les trois autres propositions figurant au tableau, afin de mener à terme la révision des Procédures d'élaboration des textes du Codex, et a recommandé au Comité sur les principes généraux d'examiner des propositions de révision des sections concernées du Manuel de procédure, en se fondant sur un document qui serait rédigé par le Secrétariat à sa prochaine session.

EXAMEN DES COMITÉS RÉGIONAUX DE COORDINATION

41. Le Comité a rappelé qu'à sa vingt-septième session, la Commission était convenue qu'une lettre circulaire serait distribuée aux membres du Codex les invitant à formuler des observations sur le rôle et la pertinence des comités régionaux de coordination. Les observations reçues avaient été examinées par tous les comités de coordination qui s'étaient réunis depuis la dernière session de la Commission. Le Secrétariat a présenté le document qui incluait un bref résumé des délibérations des comités de coordination et des propositions soumises à la Commission.

Rôle des comités régionaux de coordination dans la réalisation des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius

42. Le Comité a noté que l'examen de questions liées à des normes spécifiques au sein des comités de coordination était important pour certaines régions, dans la mesure où il permettait aux pays d'échanger des vues sur les conséquences des normes pour la région et donnait l'occasion de sensibiliser les pays en développement, notamment, aux travaux du Codex. Le Comité est donc convenu qu'aucune recommandation tendant à empêcher ces débats n'était souhaitable.

43. Le Comité a recommandé que la Commission réaffirme l'importance du rôle joué par les comités de coordination dans la réalisation des objectifs de la Commission et encourage les pays à participer de manière plus active et efficace aux travaux des comités de coordination. Le Comité est également convenu que la Commission devrait encourager les comités de coordination à envisager d'inclure dans leur ordre du jour provisoire tout problème lié au contrôle des denrées alimentaires, à des questions de sécurité sanitaire des denrées alimentaires ou aux méthodes à employer pour renforcer la réglementation des denrées alimentaires, conformément au mandat des comités et en consultation, de préférence, avec les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.

Mandat des comités régionaux de coordination tel qu'il figure dans le Manuel de procédure, y compris l'intérêt d'élaborer des normes régionales

44. Le Comité a noté que le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait proposé d'inclure dans son mandat « l'adoption de positions régionales sur des sujets stratégiques ». Le Comité a rappelé que les mandats de tous les comités de coordination étaient identiques et s'est demandé s'il convenait de modifier le mandat d'un seul comité sans modifier celui de tous les comités concernés. Il a également été noté que le mandat des comités de coordination prévoyait déjà (paragraphe e) qu'ils pouvaient appeler l'attention de la Commission sur tout aspect du travail de cette dernière intéressant particulièrement la région. Le Comité est convenu que ces questions devraient être soumises à la Commission pour examen plus approfondi.

45. En ce qui concerne l'élaboration de normes régionales, le Comité a rappelé sa décision précédente concernant une norme régionale qui serait élaborée par le Comité de coordination pour l'Asie. Il a noté également que le Comité de coordination pour le Proche-Orient était en train d'élaborer une norme régionale et a donc recommandé de conserver la référence aux normes régionales dans le mandat des comités de coordination. En même temps, le Comité a noté que le programme de travail des comités de coordination devrait être géré de telle façon que ces comités puissent examiner toute question qui leur est soumise par la Commission.

Efficacité des comités régionaux de coordination en ce qui concerne la participation des pays, le lieu de la réunion et les intervalles entre les réunions

46. Évoquant les vues exprimées dans certains Comités de coordination, selon lesquelles ces derniers devraient se réunir aussi souvent que la Commission, le membre représentant l'Afrique a noté que la fréquence des réunions des comités de coordination aurait des incidences financières tant pour le Secrétariat du Codex que pour les coordonnateurs en tant que gouvernements hôtes.

47. Le Comité est convenu que les comités de coordination devraient être invités à envisager d'utiliser des mécanismes complémentaires qui amélioreraient la communication et la coordination aux niveaux régional et/ou sous-régional.

Rôles respectifs du Coordonnateur régional en tant que président nommé d'office du Comité régional de coordination et du ou des membres du Comité exécutif élu(s) sur une base régionale

48. Le Comité a rappelé que la question de la distinction à établir entre le rôle de coordonnateur et celui de membre élu sur une base géographique avait été posée à plusieurs reprises, notamment au sein des comités de coordination, mais qu'aucune proposition spécifique n'avait été avancée à ce jour. Le Comité est convenu qu'il était particulièrement important de préciser leurs rôles respectifs si la Commission adoptait l'amendement au Règlement intérieur en vertu duquel les coordonnateurs devenaient membres du Comité exécutif. Le Comité est donc convenu de recommander que le Comité sur les principes généraux examine cette question et formule des propositions pour examen par la Commission à sa vingt-neuvième session.

Autres questions

49. Le Comité est convenu d'encourager les coordonnateurs régionaux, la FAO et l'OMS à envisager d'organiser des événements régionaux, comme des séminaires ou des ateliers, à l'occasion des sessions des comités de coordination.

EXAMEN DE LA STRUCTURE DU CODEX PAR COMITÉS ET DES MANDATS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 5b de l'ordre du jour)¹⁴

50. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa cinquante-cinquième session, en février 2005, il avait examiné un rapport préliminaire établi par une équipe de consultants qui avait effectué un examen de la structure du Codex par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex. Par la suite, un rapport final avait été établi et distribué aux membres et observateurs pour observations¹⁵.

51. Le président a suggéré que le Comité exécutif examine chacune des recommandations à la lumière des observations reçues en vue de soumettre une série de propositions concrètes à la Commission.

52. La Coordonnatrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déclarée préoccupée de la façon dont le Comité procédait pour examiner cette question, compte tenu des questions plus vastes relatives à l'objectif du Codex et des défis identifiés par l'équipe de consultants. Dans ce contexte, la Coordonnatrice a signalé que l'analyse du rapport exigeait un débat plus vaste sur le Codex, ce que les membres souhaitaient obtenir à l'avenir et les mesures stratégiques à adopter à cette fin. La Coordonnatrice a estimé que les défis décrits dans le rapport des consultants allaient bien au-delà des recommandations individuelles.

53. Le Comité a noté, toutefois, que l'Évaluation conjointe FAO/OMS de 2002 traitait les nouveaux défis auxquels le Codex et la FAO/OMS étaient confrontés de manière très générale, tandis que l'exercice actuel visait à donner des orientations claires sur la façon d'améliorer la structure de la Commission par comités pour permettre au Codex de répondre aux besoins actuels et futurs de ses membres. Dans ce contexte, le Comité est convenu d'examiner les recommandations une à une.

54. Le Comité exécutif a noté que les recommandations de la section 13 du rapport des consultants devaient être lues à la lumière des sections précédentes. Après un débat, le Comité exécutif a recommandé que la Commission approuve les recommandations ci-après¹⁶:

[1] Toutes les propositions de nouvelles activités devraient faire l'objet d'un classement officiel par ordre de priorité avant toute allocation de ressources.

[2] Des mesures devraient être prises pour accroître la proportion de travaux effectués par correspondance.

[3] Un délai devrait être fixé pour l'achèvement de chaque nouveau projet.

¹⁴ ALINORM 05/28/9C Partie II ; ALINORM 05/28/9C Partie II-Add.1

¹⁵ CL 2005/12-CAC.

¹⁶ Les numéros attribués à chacune des recommandations ci-après correspondent à ceux donnés dans la section 13 du rapport final des consultants (CL 2005/12-CAC).

[8] Les mesures prises actuellement pour encourager le travail collégial au sein du Secrétariat du Codex devraient être appuyées.

[9] Il faudrait avoir recours le plus souvent possible à des groupes de travail ainsi qu'à des contacts bilatéraux ou à d'autres niveaux entre les sessions, afin de réduire le temps nécessaire à l'obtention d'un consensus au cours des séances plénières.

55. Le Comité a noté que certaines des recommandations ci-dessus avaient déjà été appliquées, grâce à l'introduction de la fonction d'examen critique dans le cadre du Comité exécutif. Le Comité a noté également que les directives établies par le Comité sur les principes généraux concernant le fonctionnement des groupes de travail amélioreraient le processus de travail par correspondance.

56. Le Comité a recommandé en outre que la Commission approuve les recommandations ci-après:

[13] Tous les comités devraient être encouragés à adopter une approche plus systématique d'autogestion.

[14] Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) devrait être scindé en deux comités chargés, respectivement, des additifs alimentaires et des contaminants.

[15] La Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA) devrait être l'unique point de référence faisant autorité pour les additifs alimentaires et ceci devrait être clairement énoncé dans toutes les normes de produits.

57. Le Comité a noté que les Comités sur les résidus de pesticides et sur les additifs alimentaires et les contaminants disposaient déjà d'un système de classement de leurs travaux par ordre de priorité et que le Comité sur l'hygiène alimentaire s'employait à renforcer son orientation stratégique. Le membre représentant l'Europe a fait savoir au Comité que le pays hôte actuel du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants (les Pays-Bas) était tout à fait disposé à continuer à accueillir un comité du Codex sur les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires.

58. Le Comité a recommandé l'approbation de la recommandation 16, amendée comme suit à des fins de clarification:

[16] Toutes les demandes d'avis relatifs à des additifs alimentaires et à des contaminants transmises au JECFA devraient être acheminées exclusivement par le biais du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, tandis que les demandes d'avis relatifs aux résidus de médicaments vétérinaires transmises au JECFA devraient être acheminées par le biais du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires.

59. Qui plus est, le Comité est convenu de recommander que la Commission approuve la recommandation 7, modifiée comme suit:

[7] Les présidents des organes subsidiaires devraient se réunir régulièrement à l'occasion des sessions du Codex. La fourniture de services de secrétariat pourrait être envisagée pour établir un résumé des principaux points examinés qui devrait être mis à la disposition de tout membre du Codex. Le Secrétariat du Codex est encouragé à envisager d'utiliser les technologies Internet pour faciliter la communication entre les présidents des organes du Codex.

60. Le Comité n'a pas appuyé les recommandations ci-après:

[10] Tous les travaux normatifs devraient faire l'objet d'une supervision beaucoup plus stricte. Plus précisément, un Comité de gestion des produits devrait être créé pour gérer la préparation et la mise à jour des normes relatives à des produits.

[12] La Commission devrait examiner avec soin les circonstances dans lesquelles le Comité exécutif ou un autre organe devrait assumer un rôle de gestion analogue pour les autres comités.

[17] Il faudrait envisager de remanier le mandat du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) et de réattribuer la responsabilité des méthodes d'analyse et d'échantillonnage au comité spécifiant les concentrations maximales pertinentes.

[20] La préparation de normes régionales devrait être supprimée du mandat des comités régionaux de coordination.

61. Le Comité exécutif est convenu qu'il devrait jouer un rôle central dans la supervision de la gestion des normes. S'il a recommandé de conserver le mandat actuel du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, le Comité est convenu que le mandat du Comité sur l'hygiène alimentaire devrait stipuler clairement qu'il est de son ressort d'examiner les méthodes relatives aux spécifications microbiologiques, actuellement mentionnées dans une note de bas de page du Manuel de procédure. Le Comité a recommandé que l'élaboration de normes régionales continue à figurer dans le mandat des comités de coordination, tout en notant qu'il faudrait veiller à ce que les propositions de transformation des normes générales en normes mondiales n'entraient pas la gestion du programme de travail des comités de produits.

62. Le Comité n'a pas formulé de position quant aux recommandations suivantes:

[5] Le Codex devrait revoir les attributions pour s'assurer qu'elles sont conformes aux attentes actuelles de ses membres, eu égard plus particulièrement aux incidences des accords de l'OMC.

[19] Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire devrait être dissous. Il devrait envisager de rédiger un ensemble de directives générales visant à rationaliser les dispositions relatives à l'hygiène figurant dans les normes de produits.

63. Le Comité est convenu que les recommandations suivantes devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi:

[4] Chaque fois que possible, les comités ne devraient être dotés que d'un mandat habilitant. Ils devraient être réactivés en fonction des besoins pour entreprendre des tâches définies et être ajournés *sine die* une fois cette tâche accomplie.

[6] La pertinence des travaux d'autres organes normatifs internationaux devrait être déterminée et des lignes de démarcation des compétences claires devraient être communiquées à tous les participants.

[11] Tous les comités de produits et groupes spéciaux connexes devraient être dotés d'un mandat habilitant simple qui serait revu pour des périodes limitées en fonction de tâches spécifiques assignées au comité.

[18] La Commission devrait s'interroger sur le rôle que la nutrition devrait jouer au sein du Codex et, éventuellement, sur une définition de ce rôle.

64. Le Comité exécutif a noté que la façon dont le Codex devrait traiter des questions liées à la nutrition était liée à la proposition de l'OMS examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour (voir par. 81 à 84).

65. Le Comité exécutif a également noté que la scission du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants en deux comités aurait pour effet immédiat de faire augmenter le nombre de sessions du Codex par année, dans l'avenir immédiat. En conséquence, le Comité a noté qu'il convenait de maintenir le nombre de sessions à un niveau raisonnable grâce à une bonne planification et d'étudier d'autres options visant la réorganisation des activités de la Commission relatives aux produits.

66. Le Comité exécutif a recommandé que les débats futurs soient axés sur des mécanismes permettant de rationaliser le processus de définition des normes de produits de la Commission, notamment en fusionnant des comités et en ajustant la fréquence/l'espacement des réunions, en se fondant sur l'analyse de la charge de travail des comités de produits, ainsi que sur les relations entre les comités verticaux et les comités horizontaux. Il a également reconnu que les options préconisant la fusion/la scission de comités ou la création de groupes spéciaux devraient être étudiées en tenant compte de leurs implications au niveau des ressources pour le Secrétariat, les gouvernements hôtes et les gouvernements membres.

67. En vue de poursuivre l'examen des questions en suspens telles que susmentionnées, le Comité exécutif a recommandé au Secrétariat de distribuer une lettre circulaire sollicitant l'avis des membres et des observateurs sur ces questions spécifiques et a proposé d'examiner cette question à sa cinquante-huitième session (juin 2006), en tenant compte des observations communiquées. Le Comité exécutif a également recommandé d'étudier les

possibilités d'organiser un atelier sur cette question à l'occasion de la vingt-troisième du Comité sur les principes généraux (avril 2006), en vue de stimuler le dialogue entre les membres.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁷

Travaux futurs du Codex relatifs à l'alimentation animale

68. Le Comité exécutif a noté que des observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2004/22-CAC, qui sollicitait des avis concernant des domaines dans lesquels il était souhaitable d'effectuer des travaux et des propositions de projet spécifiques, il ressortait que le Codex devait effectuer des travaux supplémentaires dans ce domaine. Cependant, les réponses montraient que la reprise immédiate des travaux du Codex à ce stade grâce à l'établissement d'un mécanisme permettant d'effectuer des travaux supplémentaires ne faisait pas l'unanimité.

69. Le Comité exécutif est convenu de recommander à la Commission de repousser à 2008 l'examen d'une nouvelle activité concernant l'alimentation animale, afin de permettre aux gouvernements de se familiariser avec l'application du Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale (CAC/GL 54-2004). Reconnaissant l'importance des liens entre l'alimentation animale et la sécurité sanitaire des aliments, le Comité a également recommandé que cette question soit examinée lors de l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique 2008-2013 et que la Commission réévalue, dans ces délais, la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires sur l'alimentation animale.

Résistance aux antimicrobiens

70. Le Comité exécutif a rappelé que la résistance aux antimicrobiens faisait déjà l'objet de débats au sein du Codex et a réaffirmé qu'il fallait que le Codex amorce, le plus rapidement possible, des travaux sur la résistance aux antimicrobiens liée à l'utilisation non humaine des antimicrobiens. Le Comité a rappelé qu'à la demande de la Commission, deux Ateliers conjoints FAO/OIE/OMS d'experts¹⁸ avaient été organisés en 2003 et 2004.

71. Le Comité a noté que d'autres organisations internationales avaient déjà travaillé sur le problème de la résistance aux antimicrobiens, en particulier: l'OMS, sur des questions liées à l'utilisation clinique et non clinique des antimicrobiens et la santé humaine, et l'OIE, sur des aspects liés à la santé animale. Il a également été noté que le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments avait soumis l'Avant-projet de Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens¹⁹ à la Commission, pour adoption finale à sa vingt-huitième session.

72. Le Comité a réaffirmé que toute activité du Codex sur la résistance aux antimicrobiens devrait rester dans les limites du mandat de la Commission, reposer sur des fondements scientifiques fiables et respecter les principes d'analyse des risques, tenir dûment compte des travaux d'autres organisations afin d'éviter les doubles emplois et partir du principe qu'il convient d'adopter une approche globale pour trouver une solution au problème posé.

73. Le Comité est convenu que la portée et la teneur des travaux du Codex proposés devraient faire l'objet de débats approfondis, pour que la Commission puisse ensuite décider comment atteindre les objectifs fixés. Plusieurs membres se sont déclarés favorables à la création d'un groupe intergouvernemental spécial, mécanisme qui, selon eux, permettrait de traiter la question plus rapidement et plus efficacement que ne pourraient le faire les comités du Codex ou un groupe de travail regroupant des représentants de différents comités. Cette opinion n'a soulevé aucune objection, mais un observateur a souligné que le mandat du Groupe spécial devrait être précisé avant toute décision concernant la façon dont le travail devrait être effectué. Le Comité a noté la

¹⁷ ALINORM 05/28/9D, ALINORM 05/28/9D-Add 1; CAC/28 LIM-7 (Communauté européenne); CAC/28 LIM-19 (République de Corée).

¹⁸ Atelier conjoint OMS/FAO/OIE d'experts sur l'utilisation non humaine des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens, Genève, 1 – 5 décembre 2003; 2^e Atelier conjoint FAO/OIE/OMS sur l'utilisation non humaine des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens: options de gestion, Oslo (Norvège) 15-18 mars 2004.

¹⁹ ALINORM 05/28/31, Annexe VIII.

proposition du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir ce groupe spécial, le cas échéant. Il a également été noté qu'il convenait de prendre une décision concernant le type de mécanisme à mettre en œuvre par la Commission, étant donné les implications financières pour le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, y compris les Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA), et le gouvernement hôte.

74. En conclusion, le Comité exécutif a recommandé qu'une réunion d'un groupe de travail soit organisée pendant la vingt-huitième session de la Commission. Ce groupe de travail, qui serait ouvert à toutes les parties intéressées, serait chargé de réexaminer la portée et le mandat du Groupe spécial décrits à l'Appendice 2 de l'ALINORM 05/28/9D et du document LIM 19 et de faire part de ses conclusions et propositions à la Commission, à sa vingt-huitième session, afin que celle-ci puisse prendre plus facilement une décision sur cette question.

Proposition de mandat pour une Consultation FAO/OMS d'experts sur le chlore actif

75. Le Secrétariat a rappelé au Comité qu'il était nécessaire d'effectuer une évaluation exhaustive de l'utilisation du chlore actif, y compris une évaluation des bénéfices et des risques y afférents, afin d'élaborer des recommandations pratiques pour une utilisation sans danger. Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire et le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants avaient défini la portée de la disposition relative aux avis scientifiques, sous forme de mandat d'une consultation d'experts, pour les éléments relevant de leur mandat respectif.

76. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission de demander à la FAO et à l'OMS d'organiser une consultation d'experts chargée d'effectuer une évaluation exhaustive de l'utilisation du chlore actif, en tenant compte du mandat élaboré par les comités du Codex, en vue de communiquer les avis scientifiques requis à la Commission.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 7 de l'ordre du jour)²⁰

77. Compte tenu du classement initial des points de l'ordre du jour, du manque de temps et du rôle du Comité exécutif, le Comité n'a pas examiné ce point.

FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX (Point 8 de l'ordre du jour)²¹

78. Faute de temps, le Comité n'a pas examiné en détail le rapport annuel du Projet du Fonds fiduciaire FAO/OMS pour une participation renforcée au Codex. Certains membres et observateurs ont fait observer que les opérations du Fonds fiduciaire, telles que la communication des résultats des demandes de financement, la remise des billets d'avion et le paiement de l'indemnité journalière de subsistance, laissaient encore à désirer. Le membre représentant l'Amérique latine et les Caraïbes a estimé qu'il était nécessaire d'élaborer un projet de directives concernant l'administration du Fonds fiduciaire. La coordonnatrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes a réitéré sa demande tendant à ce que le rapport sur la situation du Fonds fiduciaire inclue une liste des pays ayant soumis une demande ainsi que des réunions du Codex pour lesquelles ils avaient fait une demande, en plus des renseignements sur les bénéficiaires.

79. Le coordonnateur pour l'Afrique a déclaré souhaiter vivement que l'utilisation du Fonds fiduciaire soit étendue à d'autres activités importantes pour la région concernée et en particulier au renforcement des services centraux de liaison avec le Codex. En réponse à cette demande, il a été précisé qu'au cours de l'année, le Fonds fiduciaire serait aussi utilisé pour financer l'organisation d'activités de formation au niveau régional et la participation des pays à ces activités dans deux régions.

²⁰ ALINORM 05/28/9E; CAC/28 INF.2; CAC/28 INF.3; CAC/28 INF.7; CAC/28 INF.8

²¹ ALINORM 05/28/9F ; CAC/28 INF-12

80. Le représentant de l'OMS s'est déclaré satisfait de la contribution croissante des donateurs au Fonds fiduciaire et a reconnu la nécessité d'améliorer encore les aspects logistiques du fonctionnement du Fonds. Le Comité a noté que cette question serait examinée pendant la session de la Commission et qu'une réunion d'information sur le Fonds fiduciaire organisée par la FAO et l'OMS le 8 juillet 2005 permettrait aux bénéficiaires, aux donateurs et aux administrateurs du Fonds d'interagir plus efficacement.

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 9 de l'ordre du jour)²²

Mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé: mesures que le Codex pourrait prendre

81. Le représentant de l'OMS a appelé l'attention du Comité sur le fait que la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé avait été élaborée à la demande des États membres de l'OMS afin de réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies non transmissibles et que le document LIM-6 avait été établi à la demande du Comité exécutif (cinquante-cinquième session)²³. Le représentant a signalé que dans sa résolution 57.17, l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) avait approuvé la stratégie susmentionnée et avait prié la Commission du Codex Alimentarius « de continuer, dans le cadre de son mandat opérationnel, à accorder toute l'attention voulue aux mesures reposant sur des données avérées qui pourraient être prises pour améliorer les normes sanitaires des aliments conformément aux buts et objectifs de la stratégie ». Le représentant de l'OMS a évoqué les travaux que pourraient mener les Comités sur l'étiquetage des denrées alimentaires et sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, notamment en ce qui concerne la validité des allégations relatives à la santé et l'étiquetage nutritionnel, ainsi que l'impact des normes de produits du Codex sur la consommation de sucre, de sel et de matières grasses et la publicité liée aux denrées alimentaires.

82. Le Comité a noté que les domaines d'action potentiels du Codex identifiés dans le document LIM intéressaient tout particulièrement les Comités sur l'étiquetage des denrées alimentaires et sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, respectivement, tandis que la question de savoir si les normes de produits du Codex en vigueur constituaient un obstacle à un régime alimentaire sain restait à élucider.

83. Le représentant de la FAO s'est déclaré favorable à une contribution du Codex à la mise en oeuvre de la stratégie mondiale et a fait savoir que la FAO était prête à travailler avec l'OMS à l'identification des domaines dans lesquels les Comités du Codex compétents pourraient être impliqués.

84. Étant donné l'importance de cette question pour le Codex et la nécessité d'examiner avec soin le rôle que le Codex pourrait jouer dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS, le Comité exécutif a recommandé que l'OMS, en coopération avec la FAO, établisse un document mieux ciblé pour examen par les Comités sur l'étiquetage des denrées alimentaires et sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, respectivement, qui inclurait des propositions spécifiques de nouveaux travaux.

État d'avancement des demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex

85. Le Comité exécutif a pris acte des informations fournies par le représentant de la FAO à propos des demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex et d'autres initiatives prises par la FAO et l'OMS en ce qui concerne la fourniture de tels avis. Le représentant a déclaré que les critères relatifs au classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques convenus par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session²⁴ continueraient à être utilisés par la FAO et l'OMS pour déterminer l'ordre de priorité des demandes reçues.

²² ALINORM 05/28/9G; CAC/28 LIM-6 (préparé par l'OMS en coopération avec la FAO) ; CAC/28 INF.9 (Résolution WHA57.17)

²³ ALINORM 05/28/3 par.90.

²⁴ ALINORM 05/28/3 par.75.

AUTRES QUESTIONS (Point 10 de l'ordre du jour)

*Distribution de la documentation du Codex*²⁵

86. À sa cinquante-cinquième session, le Comité exécutif avait examiné les réponses à la lettre circulaire CL 2004/38-GEN sur l'abonnement à des listes de distribution électroniques du Codex et sur la distribution de la documentation du Codex.²⁶

87. Le Secrétariat a rappelé que la distribution électronique des documents du Codex était déjà opérationnelle depuis plusieurs années. Les membres et observateurs avaient déjà la possibilité de s'abonner à des listes de courrier électronique du Codex. Dans ces conditions, le Secrétariat a estimé qu'il était temps d'encourager une utilisation généralisée de ces possibilités pour réduire les coûts d'impression et d'expédition, par voie postale ou par d'autres services de courrier, de documents imprimés.

88. Le Comité exécutif est convenu que c'était une solution intéressante, à condition qu'elle ne désavantage pas les pays en développement, et a recommandé au Secrétariat de prendre les mesures suivantes:

- 1) Encourager les organisations ayant statut d'observateur à s'abonner à la distribution électronique afin que l'envoi d'exemplaires imprimés (de documents de travail en particulier) aux organisations ayant statut d'observateur puisse cesser dès 2006.
- 2) Cesser d'envoyer des exemplaires imprimés de documents Codex aux membres ayant opté pour la distribution électronique exclusive.
- 3) Limiter à cinq le nombre d'exemplaires de documents du Codex envoyés à un membre, toutes langues combinées, en soulignant que l'une des principales fonctions des services centraux de liaison avec le Codex est de distribuer la documentation aux personnes intéressées dans leur pays.
- 4) Continuer à encourager les gouvernements hôtes à accepter de prendre en charge la traduction, l'impression et l'expédition des documents chaque fois que cela est possible et justifié, tout en veillant à ce que les traductions soient d'une qualité satisfaisante.
- 5) Afin d'éviter des doubles emplois dans la distribution de documents, vérifier les listes d'expédition des documents du Codex incluant des destinataires autres que les services centraux de liaison avec le Codex et les observateurs.
- 6) Encourager les membres et les observateurs à respecter plus strictement les délais pour la soumission d'observations au-delà desquels celles-ci ne seront pas traduites ou distribuées par le Secrétariat. Toutefois, le Comité a reconnu que dans certains cas la distribution tardive des documents rendait difficile ou impossible le respect des délais fixés pour l'envoi d'observations.
- 7) Maintenir le nombre de points inscrits à l'ordre du jour de chaque session en deçà d'un plafond raisonnable et rédiger des documents de travail concis et bien ciblés.
- 8) Étudier les moyens d'éviter la prolifération de documents de séance autres que les documents de session comportant des observations tardives ou non sollicitées, dans la mesure où ces documents sont normalement établis dans une seule langue et où leur manipulation constitue une lourde charge pour le secrétariat et pour le président de la réunion.

89. Compte tenu du faible taux de réponse à la lettre circulaire, le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat envisage d'envoyer une nouvelle lettre circulaire à tous les membres et observateurs du Codex stipulant qu'en principe la distribution de ce type de document sera remplacée par la distribution électronique par défaut si une réponse demandant le maintien de la distribution de copies imprimées n'est pas reçue dans les délais prescrits. Cette mesure vise à améliorer la ponctualité de la distribution des documents et à réduire les coûts.

²⁵ CAC/28 LIM.12 (Ce document a été distribué à la cinquante-cinquième session du Comité exécutif sous la cote CRD-2).

²⁶ ALINORM 05/28/3 par. 101 à 103.

Élaboration de normes fondées sur les risques pour les dangers microbiologiques: renforcement du processus²⁷

90. Le membre représentant le Pacifique Sud-Ouest a présenté une proposition établie par la Nouvelle-Zélande décrivant la nécessité et les conditions d'une meilleure élaboration des normes microbiologiques fondées sur les risques par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). D'après cette proposition, l'élaboration d'évaluations des risques microbiologiques « globales » était une tâche compliquée nécessitant des ressources importantes. Pour cette raison, le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire ne progressait que très lentement et aucune norme fondée sur le travail des Réunions conjointes FAO/OMS d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) n'avait été élaborée. L'absence de norme Codex dans ce domaine et l'application de normes nationales différentes pourraient provoquer des tensions entre les partenaires commerciaux et nuire au commerce international.

91. Dans sa soumission écrite, la Nouvelle-Zélande a proposé de renforcer le processus de fixation de normes dans ce domaine. Pour accélérer les travaux, on pourrait envisager de désigner pour chaque domaine de travail un pays maître d'oeuvre responsable de l'avancement de la norme entre les sessions des comités, qui assurerait en même temps la transparence du processus grâce à la documentation pertinente.

92. Le Comité exécutif s'est félicité de cette proposition et a recommandé que la Commission invite le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire à examiner de près ce document.

²⁷

CAC/28 LIM 14 (Soumission de la Nouvelle-Zélande).

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON

Dr Stuart Alexander Slorach
Deputy Director-General
National Food Administration
PO Box 622
SE-75126 Uppsala
Sweden

Phone: +46.18.175594

Fax: +46.18.105848

Email: stsl@slv.se

VICE-CHAIRPERSONS

Mr Paul Mayers
Acting Director-General
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Building #7, Room 1110 (0701A5)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario, K1A OL2
Canada

Phone: +613.957.1821

Fax: +613.957.1784

Email: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Dr Claude J.S. Mosha
Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)
Head, Agriculture and Food Section
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar Es Salaam
Tanzania

Phone: +255.22.245.0206 (mobile: 255.741.32.44.95)

Fax: +255.22.245.0959

Email: cjsmosha@yahoo.co.uk ; info@tbs.or.tz

Dr Hiroshi Yoshikura
Adviser
Department of Food Safety, Pharmaceutical and Food Safety
Bureau, Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
Tokyo, 100-8916
Japan

Phone: +81.3.3595.2326

Fax: +81.3.3503.7965

Email: codexj@mhlw.go.jp

**MEMBERS ELECTED ON A
GEOGRAPHIC BASIS:**

AFRICA

Mr Medi MOUNGUI
Représentant Permanent-Adjoint de Cameroun auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa 4-6
00161 Rome
Phone: +39.06.44.03644
Fax: +39.06.44.03644
Email: medimoungui@virgilio.it

Adviser to the Member for Africa

Mr Marcel Prosper BAKAK
Ingénieur général d'agriculture
Chef de la Station de la quarantaine végétale
MINADER
Yaoundé
Phone: ++237 9961337 ; +237 9961397; +237 2310268
Fax: ++237 2310268
Email: mandjek4@yahoo.fr

ASIA

Advisers to the Member for Asia

Dr Tamami Umeda
Director
International Food Safety Planning
Department of Food Safety, Pharmaceutical and
Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Japan
Phone: +81.3.5253.1111
Fax: +81.3.3503.7965
Email: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr Gun-Jo Woo
Director
Center for Food Safety Evaluation
Korea Food and Drug Administration
5 Nok Bon Dong
Eun Pyung Gu
Seoul
Republic of Korea
Phone: +82-2-380-1681
Fax: +82-2 380-1615
Email: visionkorea@empal.com

EUROPE

Mr Charles Crémer
Directeur
Service Public Fédéral, Santé publique
Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
DG Animaux, Végétaux et Alimentation
Service denrées alimentaires, alimentation animale et
autres produits de consommation
Place Victor Horta, 40
Boîte 10 Bloc II – 7^e étage
B-1060 Bruxelles
Belgium

Phone: +32.2 524 7371

Fax: +32.2 524 7399

Email: charles.cremer@health.fgov.be

Advisers to the Member for Europe

Mr Niek Schelling
Senior Policy Officer
International Food Safety Matters
National Coordinator of Codex Alimentarius
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
Department of Food Quality and Animal Health
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
The Netherlands

Phone: +31.70.378.4426

Fax: +31.70.378.6141

Email: n.schelling@minlnv.nl

Miss Barbara Richards
Head of Corporate Secretariat and International Division
Food Standards Agency
Room 620
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH
United Kingdom

Phone: +44.207.276.8610

Fax: +44.207.276.8614

Email: barbara.richards@foodstandards.gsi.gov.uk

**LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Bióloga Aída Albuérne Piña
Comisionada de Operación Sanitaria
Comisión Federal para la Prevención de Riesgos Sanitarios
(COFEPRIS)
Monterrey 33, Floor 2o
Col. Roma.
06700 Mexico D.F.
Mexico

Phone : +5255.55.14.64.57

Fax : +5255.50.80.50.05

Email: aalbuerne@salud.gob.mx

**Adviser to the Member for Latin
America and the Caribbean**

Dr Eduardo Jaramillo Navarrete
Director Ejecutivo de Operación Internacional.
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios.
(COFEPRIS)
Monterrey 33, Primer Piso
Col. Roma.
06700 Mexico D.F.
Mexico
Phone : +5255.55.14.8595
Fax : +5255.50.80.5033
Email: edujaramillo@mexis.com

NEAR EAST

Dr Maryam Moustafa Moussa
Minister Plenipotentiary for Agricultural Affairs
Deputy Permanent Representative of Egypt to U.N. Agencies in
Rome
Agricultural Office of Arab Republic of Egypt in Rome
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome
Italy
Phone: +39.06.8548956
Fax: +39.06.8542603
Email: maryam.moussa@tiscali.it

NORTH AMERICA

Dr F. Ed. Scarbrough
Manager, U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
U.S.A.
Phone: +202.720.7760
Fax: +202.720.3157
Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

**Advisers to the Member for the
North America**

Dr Karen L. Hulebak
Chief Scientist
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW-Room 3129S
Washington, DC 20250 - 3700
U.S.A.
Phone: +202.720.5735
Fax: +202.690.2980
Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

Mr Ron Burke
Director
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate
Health Canada
Building #7, Room 2395 (0702C1)
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Canada
Phone: +613.957.1748
Fax: +613.941.3537
Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC

Mr Steve McCutcheon
Executive Manager
Product Integrity, Animal and Plant Health Division
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61.2.6272.4316
Fax: +61.2.6272.5697
Email: steve.mccutcheon@daff.gov.au

Adviser to the Member for the South West Pacific

Mr Sundararaman Rajasekar
Programme Manager (Codex)
Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
New Zealand
Phone: +64.4.463.2576
Fax: +64.4.463.2583
Email: raj.rajasekar@nzfsa.govt.nz

OBSERVERS :

Coordinator for Africa

Mr Mohamed Majdi
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Chef de la Division de la répression des fraudes
DPVCTRF,
Avenue Hassan II, Station Dbagh
BP 1308
Rabat
Maroc
Phone: + 212.37.29.81.50
Fax: +212.37.29.75.44
Email: mohammed_majdi@yahoo.fr
mmajdi@menara.ma

Coordinator for Asia

Mr Lee SeoungYong
Deputy Director
Department of Food Safety, Food Safety Bureau
Korea Food & Drug Administration
122-704
Nok Bon Dong 5
Eun Pyung Gu
Seoul
Republic of Korea
Phone: 82-2-380-1726-7
Fax: 82-2-388-6396
Email: sylee0@kfda.go.kr

Coordinator for Europe

Prof Milan Kováč
Director
National Focal Point for Codex Alimentarius
Food Research Institute
Priemysel'ná 4
P.O. Box 25
82475 Bratislava 26
Slovak Republic
Phone: +4212-5557 4622
Fax: +4212-5557 1417
Email: milan.kovac@vup.sk

**Coordinator for Latin America
and the Caribbean**

Dr Gabriela Alejandra Catalani
Technical Coordinator of the Codex Contact Point
Dirección Nacional de Mercados
Subsecretaría de Política Agropecuaria y Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos
Paseo Colón 922, Of. 29
1063 Buenos Aires
Argentina
Phone: +54.11.4349.2549
Fax: +54.11.4349.2244/2549
Email: gcatal@mecon.gov.ar
codex@mecon.gov.ar

Coordinator for the Near East

Dr Yaseen Muhib Khayyat
Director-General
Head of National Codex Committee
Institution for Standards and Metrology "JISM"
P.O. Box 941287
Amman 11194
Jordan
Phone: +0962.6. 5680316
Email: jism@jism.gov.jo

Coordinator for the South West Pacific

Mr Lemalu Samau Tate Simi
Chief Executive Officer
Ministry of Commerce, Industry & Labour
Chairman Samoa National Codex Committee
Level 4, ACB House
P.O. Box 862
Apia
Samoa
Phone: (0685) 20441
Fax: (0685) 20443
Email: itsimi@mcil.gov.ws

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Dr Jorgen Schlundt
Director
Department of Food Safety,
Zoonosis and Foodborne Diseases Surveillance
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41.22.791.3445
Fax: +41.22.791.4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Peter Karim Ben Embarek
Scientist
Department of Food Safety,
Zoonosis and Foodborne Diseases Surveillance
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41.22.791.4204
Fax: +41.22.791.4807
Email: benembarekp@who.int

Dr Colin Tukuitonga
Coordinator
Primary Prevention of Chronic Diseases Unit
Department of Chronic Diseases and Health Promotion,
Noncommunicable Diseases and Mental Health (NMH)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41.22.791.1437
Fax: +41.22.791.1581
Email: tukuitongac@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO)**

Mr Ezzeddine Boutrif
Chief, Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56156
Fax: +39.06.570.54593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Dr M. de Lourdes Costarrica
Senior Officer
Food Quality Liaison Group
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56060
Fax: +39.06.570.54593
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Dr G. Vaagt
Senior Officer
Pest Management Group
Plant Production and Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55757
Fax: +39.06.570.5
Email: gero.vaagt@fao.org

CODEX SECRETARIAT

Dr Kazuaki Miyagishima
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54390
Fax: +39.06.570.54593
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. Doyran
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55826
Fax: +39.06.570.54593
Email: selma.doyran@fao.org

Mr Tom Heilandt
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54384
Fax: +39.06.570.54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Noriko Iseki
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.53195
Fax: +39.06.570.54593
Email: noriko.iseki@fao.org

Ms AnnaMaria Bruno
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56254
Fax: +39.06.570.54593
Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr Jeronimas Maskeliunas
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.53967
Fax: +39.06.570.54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Mr Yoshihide Endo
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54796
Fax: +39.06.570.54593
Email: yoshihide.endo@fao.org

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.52700
Fax: +39.06.570.54593
Email: gracia.brisco@fao.org

Mrs Young-Ae Ji
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55854
Fax: +39.06.570.54593
Email: youngae.ji@fao.org

Mr John Allan
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.53283
Fax: +39.06.570.54593
Email: john.allan@fao.org

Mrs Barbara McNiff
Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56089
Fax: +39.06.570.54593
Email: barbara.mcniff@fao.org

EXAMEN CRITIQUE DES PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX OU DE RÉVISION DE NORME

TABLEAU 1: PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX

| COMITÉ RESPONSABLE | NORME ET TEXTES APPARENTÉS | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION |
|--------------------|--|--|--|
| CAC/CCFL | Avant-projet de révision des directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation de produits de l'agriculture biologique | ALINORM 04/27/41, par. 102 ALINORM 04/27/9 ALINORM 04/27/22, par. 78 | Non recommandé (voir par. 9) |
| CCASIA | Avant-projet de norme pour les produits à base de soja non fermenté | ALINORM 05/28/15, par. 114 | Recommandé (voir par. 10 à 12) |
| CCRVDF | Liste des médicaments vétérinaires prioritaires pour une évaluation ou une réévaluation | ALINORM 05/28/31, par. 171 et Annexe IX | Recommandé |
| CCFICS | Avant-projet de principes relatifs à l'application de la traçabilité/ traçage des produits dans le cadre des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires | ALINORM 05/28/30, par. 98 et Annexe IV | Recommandé |
| CCFICS | Avant-projet de révision des directives Codex pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certifications | ALINORM 05/28/30, par. 108 et Annexe V | Recommandé |
| CCFO | Avant-projet d'amendement à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique : huile de tournesol à teneur moyenne en acide oléique – Procédure accélérée | ALINORM 05/28/17, par. 46 | Recommandé |
| CCFO | Avant-projet d'amendement à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique – Procédure accélérée: huile de soja à teneur moyenne en acide oléique et huile de soja à faible teneur en acide linoléique | ALINORM 05/28/17, par. 64 | Non recommandé (voir par. 13) |
| CCFO | Avant-projet d'amendement à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique; Amendement de la composition en caroténoïdes totaux de l'huile de palme non blanchie – Procédure accélérée | ALINORM 05/28/17, par. 67 | Recommandé |

| COMITÉ RESPONSABLE | NORME ET TEXTES APPARENTÉS | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION |
|--------------------|---|--|--|
| CCFO | Avant-projet d'amendement à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique : stéarine de palmiste et oléine de palmiste | CAC/28 LIM 18 | Non recommandé (voir par. 14) |
| CCFFP | Avant-projet de Code d'usages pour la transformation de la chair de pétoncle | ALINORM 05/28/18, par. 114 | Recommandé (voir par. 15) |
| CCGP | Avant-projet d'amendement au Règlement intérieur: durée du mandat des membres du Comité exécutif | ALINORM 05/28/33A, par. 111 | Recommandé |
| CCPR | Liste des produits chimiques à soumettre en priorité à la JMPR pour évaluation ou réévaluation | ALINORM 05/28/24, par. 241 et Annexe XIV | Recommandé |
| CCPR | Avant-projet de révision de la procédure d'élaboration des LMR | ALINORM 05/28/24, par. 200 | Recommandé |
| CCFAC | Avant-projet de révision des « noms de catégories et du système international de numérotation des additifs alimentaires - CAC/GL 36-2003 » | ALINORM 05/28/12, par. 94 et Annexe XIV | Recommandé |
| CCFAC | Avant-projet d'annexe au Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par les aflatoxines des fruits à coque autres que l'arachide concernant des mesures supplémentaires de prévention et de réduction des aflatoxines dans les noix du Brésil | ALINORM 05/28/12, par. 131 et Annexe XX | Recommandé |
| CCFAC | Avant-projet de Code d'usages pour la réduction des chloropropanoles liés à la production de protéines végétales hydrolysées par voie acide et de produits contenant ce type de protéines | ALINORM 05/28/12, par. 183 et Annexe XXVII | Recommandé |
| CCFL | Avant-projet de définition des acides gras trans (amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées et aux Directives relatives à l'étiquetage nutritionnel) – Procédure accélérée | ALINORM 05/28/22, par. 96 | Recommandé |

| COMITÉ RESPONSABLE | NORME ET TEXTES APPARENTÉS | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION |
|---------------------------|---|--|---|
| CCFFV | Avant-projet de révision de la Norme Codex pour le manioc doux Section 1 - Définition du produit et Section 3 – Dispositions relatives au calibrage, y compris les amendements à apporter aux sections pertinentes de la Norme, compte tenu de la révision des Sections 1 et 3 pour tenir compte d'autres variétés de manioc proposées à la consommation humaine, le cas échéant; | ALINORM 05/28/35, par. 91 à 94 Annexe VIII | Recommandé |

TABLEAU 2: PROPOSITIONS D'INTERRUPTION DE TRAVAUX

| COMITÉ RESPONSABLE | NORME ET TEXTES APPARENTÉS | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION |
|---------------------------|---|---|---|
| CCRVDF | Projet et avant-projet de LMR pour la phoxime (dans les tissus de bovins et le lait de vache), la cefuroxime (dans le lait de vache), la cyperméthrine (dans les tissus d'ovins) et l'alpha-cyperméthrine (dans les tissus de bovins et d'ovins et dans le lait de vache) | ALINORM 05/28/31, par. 93 et Annexe VII | Recommandé |
| CCPFV | Projet de Norme Codex pour la sauce de soja | ALINORM 05/28/27, par. 85 à 87 | Recommandé (voir par. 16) |
| CCGP | Révision de la définition de l'expression « denrée alimentaire » dans le Manuel de procédure | ALINORM 05/28/33A, par. 97 | Recommandé |
| CCFL | Projet d'amendement aux Directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits de l'agriculture biologique: avant-projet d'Annexe 2 révisée – Substances autorisées: Tableau 4 (à l'étape 6) | ALINORM 05/28/22, par. 33 | Recommandé |